



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Jeunes entreprises innovantes

Question écrite n° 44902

Texte de la question

M. Romain Grau attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, sur les « Jeunes entreprises innovantes ». Pour favoriser la création d'entreprises adoptant une activité de recherche et de développement, la loi des finances pour 2004 avait créé le statut de « Jeune entreprise innovante ». Par la suite, la volonté de favoriser la création d'entreprises dans le secteur universitaire a conduit à la création, par la loi des finances pour 2008, de la « Jeune entreprise universitaire ». Ces deux types d'entreprises sont notamment régies par les articles 44 *sexies* A et 44 *sexies* OA du code général des impôts ainsi que par l'article 1466 du même code. Il lui demande s'il peut indiquer combien de jeunes entreprises, qu'elles soient innovantes ou universitaires existent.

Données clés

Auteur : [M. Romain Grau](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44902

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Comptes publics](#)

Ministère attributaire : [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mars 2022](#), page 1782

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)